

COMMUNE DE DURTAL

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

<u>Pouvoirs</u>: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

N° de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DEL2024-05-01	Détermination du nombre d'adjoints	Adopté à la majorité POUR : 21 CONTRE : 2
DEL2024-05-02	Election d'un adjoint	P. GRASSET est élu 6 ^{ème} adjoint
DEL2024-05-03	Indemnités des conseillers municipaux	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-04	Transfert de la compétence « Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelables »	Adopté à la majorité POUR : 22 CONTRE : 1
DEL2024-05-05	Définition des zones d'accélérations et des énergies renouvelables	Retirée de l'ordre du jour
DEL2024-05-06	Inscription de circuits équestres et VTT au PDIPR – Forêt de Chambiers	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-07	Cession de collecteur	Adopté à la majorité POUR : 22 ABSENTION : 1
DEL2024-05-08	Demande de subvention au conseil départemental du Maine et Loire pour un panneau d'affichage numérique d'information	Adopté à la majorité POUR : 22 ABSENTION : 1
DEL2024-05-09	Demande de subvention au conseil départemental de Maine et Loire pour un Totem tactile outdoor d'information	Adopté à la majorité POUR : 22 ABSENTION : 1
DEL2024-05-10	Demandes de subventions Porte Verron	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-11	Avenant au marché Architrav Porte Verron	Adopté à l'unanimité

DEL2024-05-12	Demandes de subvention pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-13	Demande de subvention au conseil départemental de Maine et Loire pour la cuisine de l'Odyssée	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-14	Vente de matériel	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-15	Convention refacturation des repas à la CCALS	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-16	Subvention au comice agricole de Durtal	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-17	Création de la réserve communale de sécurité civile	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-18	Admission en non-valeur des créances de faible valeur délégation du conseil municipal au maire	Adopté à l'unanimité
DEL2024-05-19	Adressage	Adopté à l'unanimité



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. CLIVERARD.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

DEL2024-05-01 : Détermination du nombre d'Adjoints

POUR: 21 / CONTRE: 2 / ABSTENTION:

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2; Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal;

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE la création d'un 6ème poste d'adjoint.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

DEL2024-05-02 : Election d'un adjoint

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide de :

ELIRE un nouvel adjoint au 6ème rang,

L'élection de ce nouvel adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Stéphanie GOHIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Sébastien FAUCHEUX et Solène MALBEAU

1 er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Pascal FARION, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées): 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue: 12

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) : GRASSET Pascal NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

GRASSET Pascal : 15LANDFRIED Denis : 4

Le 6ème Adjoint est élu : M. GRASSET Pascal

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024

Pascal FARION, Maire

DE DUP



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

DEL2024-05-03: Indemnités conseillers municipaux

Vu la création d'un nouveau poste d'adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

FIXE les taux d'indemnités comme suit :

Mandat	Nombre d'élus	Taux voté appliqué à l'Indice brut terminal 1027/830	
Maire	1	43.30%	43.30%
Adjoint au Maire	6	16%	96%
Conseiller municipal délégué	1	7.5%	7.5%
Conseiller municipal non délégué	15	1,55%	23.25%
			170.05%

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Met L.

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

<u>Secrétaire de Séance</u> : G. CHOUETTE POUR : 22 / CONTRE : 1 / ABSTENTION :

<u>DEL2024-05-04</u>: Transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, tels que modifiés par la délibération COSY/n°14/2019 du Comité syndical en date du 23 avril 2019, approuvés par l'arrêté préfectoral n°2019-122 en date du 14 août 2019 portant modification des statuts du SIEML en matière notamment de production et de distribution de chaleur renouvelable,

Vu le règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » adopté par délibération COSY/n°54/2019 du Comité syndical en date du 15 octobre 2019,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 de la CCALS, construit avec le Pôle Métropolitain Loire Angers,

Considérant qu'en application de l'article 4 et 4.5 de ses statuts, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire peut exercer la compétence optionnelle « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » aux lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, et prévoit que la source de chaleur renouvelable sera fixée par délibérations concordantes.

Considérant que la commune de Durtal envisage de transférer la compétence optionnelle ainsi définie au titre de l'énergie bois, avec comme premiers projets les chaufferies des bâtiments suivants : Gymnase Camille Claudel et du pôle Restaurants du cœur/la Poste/logements. Considérant que le règlement d'exercice de la compétence prévoit, en son article 3, que l'approbation du transfert de compétence vaut entière acceptation de ce règlement.

Considérant que le transfert de la compétence au Siéml intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Siéml. Considérant les études de faisabilité pour un chauffage biomasse-bois pour les bâtiments Gymnase Camille Claudel, pôle Restaurants du cœur/la Poste/logements et Tiers lieu.

Considérant l'axe 4 du Projet de territoire Demain Durtal 2021-2031 « s'approprier nos biens communs pour amplifier la transition écologique » et son objectif « habiter un territoire sobre en énergie et engagé dans la transition énergétique »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 voix contre et 22 voix pour,

APPROUVE le transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, l'énergie bois étant la source de chaleur renouvelable identifiée dans le cadre de ce transfert

INVITE le Siéml à délibérer sur cette demande de transfert de compétence

PREND ACTE du règlement d'exercice de la compétence par le Syndicat, annexé à la présente

S'ENGAGE à respecter strictement les dispositions du règlement annexé

INVITE le Siéml à instruire la demande de conception d'une chaufferie bois au niveau des bâtiments Gymnase Camille Claudel et du pôle Restaurants du cœur/la Poste/logements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

<u>Secrétaire de Séance</u>: G. CHOUETTE POUR: 22 / CONTRE: 1 / ABSTENTION:

<u>DEL2024-05-05 : Définition des zones d'accélération des énergies</u> renouvelables – délibération corrective

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs:

E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-06</u>: Inscription de circuits équestre et VTT au Plan <u>Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)</u>

Forêt de Chambiers

POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

Vu le plan de gestion de l'ENS de la Forêt de Chambiers,

Considérant les projets présentés par le Service tourisme de la CCALS de « Circuit VTT de Chambiers, d'une distance de 38 km au départ de Durtal et de « Circuit équestre n°2 de Chambiers », d'une distance de 23,9 km, tels que présentés en annexe de la présente délibération,

Considérant l'approbation par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la règlementation, la protection juridique des chemins communaux inscrits au plan, la continuité des linéaires de promenade et de randonnée afin de permettra la libre circulation sur ces espaces, en date du 3 juillet 1995,

Considérant l'approbation par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature, en date du 29 septembre 2008, Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Cette délibération entraine l'entretien de ces itinéraires et sa signalisation par la CCALS et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Maine-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE l'inscription du « Circuit VTT de Chambiers, d'une distance de 38 km au départ de Durtal et du « Circuit équestre n°2 de Chambiers », d'une distance de 23,9 km au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à cette inscription.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

ARPHEDE DURAGE

Met L

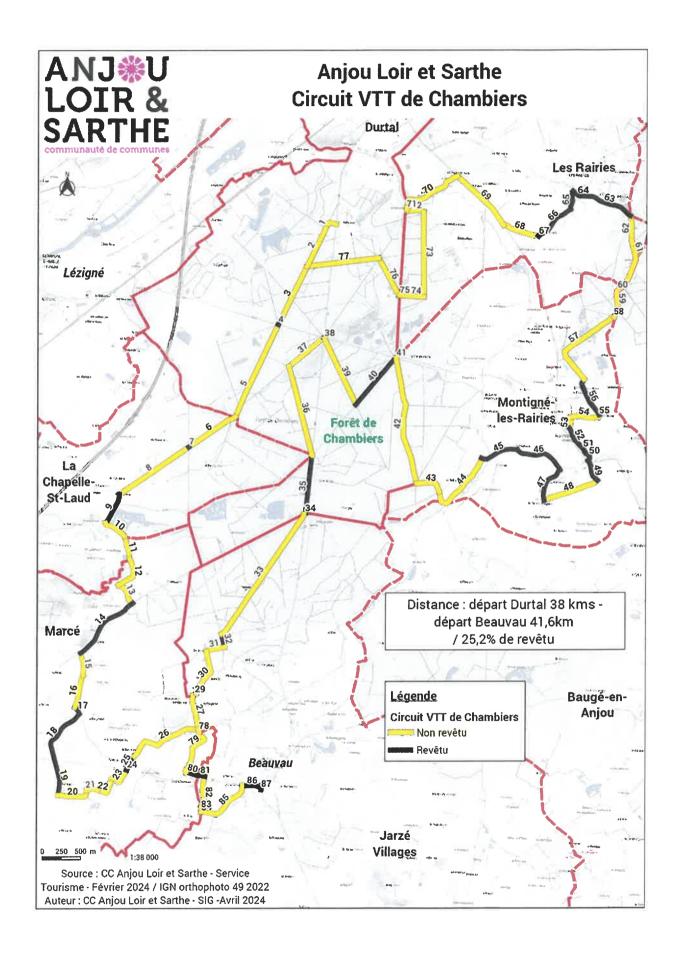
Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024

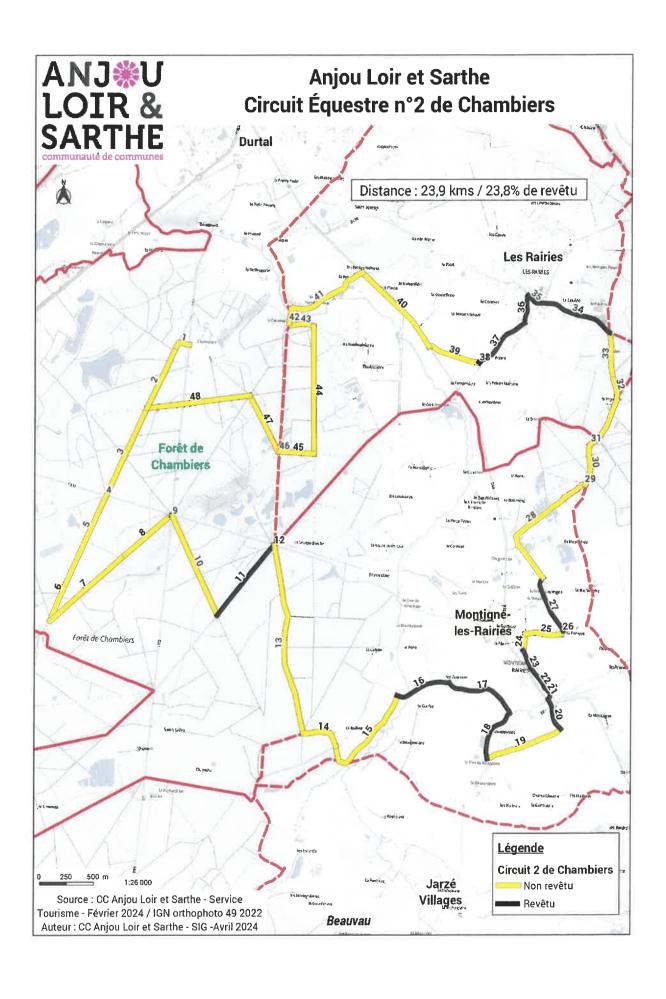
Pascal FARION, Maire

TOMBOTIS VIEW

,

Annexes:







Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

<u>Secrétaire de Séance</u> : G. CHOUETTE POUR : 22 / CONTRE : / ABSTENTION : 1

DEL2024-05-07: Cession de collecteur

Vu à l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques précisant que le bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement

Vu le courriel du 25 octobre 2023 de la direction des services techniques et du cadre de vie de la communauté de communes du Pays Fléchois, indiquant que pour ce collecteur : « il n'y avait plus d'intérêt car situé en amont de l'autoroute. Il n'est pas en contact direct avec l'Argance et est situé en contexte déjà très anthropisé dans sa partie amont »,

Vu l'avis du service des domaines en date du 30 juin 2023 prolongeant l'avis du 29/07/2022 maintenant une valeur vénale à 0,30€ le m²,

Considérant que le collecteur sis « Les Arcis » cadastré ZH 18 appartenant à la commune n'est pas affecté à un service public et qu'il n'est pas à l'usage direct du public, doit être déclassé,

Vu la situation du collecteur sis « Les Arcis » 49430 DURTAL cadastré ZH 18, appartenant à la commune et que ce bien est entouré de parcelles appartenant à a Société HELIO GR représentée par Monsieur HEIM DE BALSAC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention et 22 voix pour,

DÉCIDE la cession du collecteur ZH 18, aux tarifs proposés par le service des domaines à la Société HELIO GR représentée par Monsieur HEIM DE BALSAC

AUTORISE le Maire à signer la vente et tous les documents afférents,

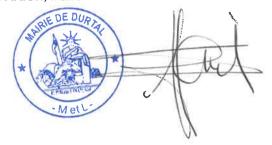
AUTORISE la commune à payer tous les frais afférents à cette vente.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024





Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-08</u>: Demande de subvention au conseil départemental du <u>Maine et Loire pour un panneau d'affichage numérique d'information</u> aux habitants

POUR: 22 / CONTRE: / ABSTENTION: 1

Considérant le souhait de la collectivité de répondre au besoin d'information des administrés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, **DECIDE** de :

ACQUERIR un double panneau LED électronique d'affichage d'information citoyenne pour optimiser la lecture dans les 2 sens de passage, format paysage de 2m2 idéal pour la promotion des informations municipales.

SOLLICITER auprès du conseil départemental du Maine et Loire au titre de 2024, pour ledit projet une subvention à hauteur de 20% du montant HT,

VALIDER le planning opérationnel comme suit : Consultation Marchés Publics : 1er semestre 2024

Investissement: juin 2024

FIXER le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Equipement numérique	21 270€	Département	4254€
		Autofinancement	17016€
TOTAL	21 270€	TOTAL	21 270€

Et DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

RIE DE DUA

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

<u>Pouvoirs</u>: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-09 : Demande de subvention au conseil départemental du Maine et Loire pour Totem tactile outdoor d'informations</u>

POUR: 22 / CONTRE: / ABSTENTION: 1

Considérant le souhait de la collectivité de répondre au besoin d'information des administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE de :

ACQUERIR 1 totem tactile outdoor en full HD 24/24 en 43 pouces couplé à notre solution intramuros.

SOLLICITER auprès du conseil départemental du Maine et Loire au titre de 2024, pour ledit projet une subvention à hauteur de 20% du montant HT.

VALIDER le planning opérationnel comme suit : Consultation Marchés Publics : 1er semestre 2024

Investissement: juin 2024

FIXER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Equipement numérique	11090€	Département	2 218 €
		Autofinancement	8 872 €
TOTAL	11090€	TOTAL	11090€

AUTORISER le Maire à signer tous les documents à venir.

Et DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Meth.

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024

Pascal FARION, Maire

Mel L

The house



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

DEL2024-05-10: Demande de subventions Porte Verron

POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

Vu la décision de la Direction des affaires culturelles des Pays de la Loire du 17 avril 2023 autorisant la commune de Durtal à procéder aux travaux de restauration de la Porte Verron.

Vu l'étude de diagnostic et l'avant-projet du cabinet ARCHITRAV,

Vu les sondages et diagnostic géotechnique (G5) réalisés par le BET Ginger BTP Vu les dispositifs de soutien de l'Etat, la Région Pays de la Loire et du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel HT comme suit :

	DEPENSES
tranche 1 : CHAPITRE 1 : TOUR EST	
Tour Est	203 380,65 €
options tranche 1 chapitre 1	8 030,72 €
aléas 7%	14 798,80 €
honoraires MO 12,90%	27 272,07 €
sous total	253 482,23 €
tranche 1 : CHAPITRE 2 : CORPS CENTRAL ET TO	UR OUEST
Corps central et tour ouest	296 111,15 €
options tranche 1 chapitre 2	8 793,68 €
aléas 7%	21 343,34 €
honoraires MO 12,90%	38 198,34 €
sous total	364 446,51 €
tranche 2: restauration intérieure	
restauration intérieure	106 219,70 €
aléas 7%	7 435,38 €
honoraires MO 12,90%	13 702,34 €
sous total	127 357,42 €
	745 286,16 €

		RECETTES
Etat : DRAC tranche 1 chapitre 1 + tranche 2 - 40%		152 335,86 €
Etat : DRAC tranche 1 chapitre 2- 40%		145 778,60 €
Financement DRAC total	40%	298 114,46 €
Conseil Régional Pays de la Loire	10,00%	74 528,62 €
Conseil départemental	20,00%	149 057,23 €
Commune Autofinancement	30,00%	223 585,85 €
		745 286,16 €

SOLLICITE deux subventions au titre du programme de restauration des monuments historiques, auprès de l'Etat pour 40% du montant de la tranche 1 chapitre 1 et la tranche 2, soit 152 335,86 €, de 40% pour la tranche 1 chapitre 2 soit 145 778,60 €, auprès de la Région Pays de la Loire pour un montant de 74 528,62 € soit 10%, auprès du Conseil départemental du Maine et Loire au titre de la conservation et restauration des monuments historiques pour un montant de 149 057,23 € soit 20%.

S'ENGAGE à compenser toute augmentation de l'autofinancement si le cofinancement sollicité était inférieur au prévisionnel.

DONNE tout pouvoir au Maire ou à sa première adjointe pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, lancer les consultations marchés publics et signer les pièces correspondantes.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :

DEL2024-05-11: Avenant Marché ARCHITRAV

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU le marché conclu avec la société ARCHITRAV le 3/10/2019

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 21/05/2024

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération RENOVATION PORTE VERRON, société ARCHITRAV.

Montant initial : 32 250€ HT

Avenant : 48 362€ HT

Nouveau Montant : 80 612€ HT

AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Prefecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024 Pascal FARION, Maire



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-12A</u>: <u>Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire: demandes de subventions à l'ETAT POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:</u>

Vu l'accompagnement du Cabinet ACSANTIS pour l'accompagnement des professionnels de santé dans l'écriture d'un projet de santé et l'accompagnement de la collectivité dans la définition des besoins bâtimentaires de la future MSP, Vu le chiffrage prévisionnel des travaux projetés 43 avenue d'Angers 49430 DURTAL, Considérant la nécessité d'un accompagnement financier pour cette MSP labélisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE			
	НТ	TTC	
DEPENSES		20,00%	
construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
ss total cout de construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
amenagements exterieurs	346 410,00	415 692,00	
ss total aménagements extérieurs	346 410,00	415 692,00	
honoraires	422 231,96	506 678,35	
etudes et frais complémentaires	145 806,72	174 968,06	
aléas et divers	182 258,40	218 710,08	
assurance dommage ouvrage	60 752,80	72 903,36	
actualisation, révision	100 242,12	120 290,54	
ss total 30% : études alés assurances, actualisations/révisions	911 292,00	1 093 550,40	
Total .	3 948 932,00	4 738 718,40	
	HT	TTC	
RECETTES			
Conseil départemental du Maine et Loire	2,53% 100 000,00	2,11% 100 000,00	
Conseil régional Pays de la Loire	3,80% 150 000,00	3,17% 150 000,00	
DETR 2025 : 35%	35,00% 1 382 126,20	29,17% 1 382 126,20	
Autofinancement/emprunt	58,67% 2 316 805,80	65,56% 3 106 592,20	
	100,00% 3 948 932,00	100,00% 4 738 718,40	

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/ DSIL 2025 de 1 382 126,20€.

DIT que les crédits de paiement ont été votés le 09/04/2024

PRECISE que la commune de DURTAL financera le reste à charge si les financements accordés étaient inférieurs aux montants sollicités

AUTORISE Monsieur le Maire ou la première adjointe à engager toutes les formalités correspondantes et signer les pièces à intervenir.

VALIDE le planning prévisionnel comme suit

PLANNING PREVISIONNEL MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		
Consultation Marchés publics	septembre - novembre 2024	
Attribution des Marchés	Décembre 2024	
Début des travaux	Mars 2025	
fin des travaux	Juin 2026	

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-12B</u>: <u>Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire</u>: <u>demandes de subventions au conseil régional</u>
POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

Vu l'accompagnement du Cabinet ACSANTIS pour l'accompagnement des professionnels de santé dans l'écriture d'un projet de santé et l'accompagnement de la collectivité dans la définition des besoins bâtimentaires de la future MSP, Vu le chiffrage prévisionnel des travaux projetés 43 avenue d'Angers 49430 DURTAL, Considérant la nécessité d'un accompagnement financier pour cette MSP labélisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel comme suit

PLAN DE FINANCEMENT MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE			
	нт	TT	
DEPENSES		20,00%	
construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
ss total cout de construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
amenagements exterieurs	346 410,00	415 692,00	
ss total aménagements extérieurs	346 410,00	415 692,00	
honoraires	422 231,96	506 678,35	
etudes et frais complémentaires	145 806,72	174 968,06	
aléas et divers	182 258,40	218 710,08	
assurance dommage ouvrage	60 752,80	72 903,36	
actualisation, révision	100 242,12	120 290,54	
ss total 30%: études alés assurances, actualisations/révisions	911 292,00	1 093 550,40	
Total	3 948 932,00	4 738 718,46	
	HT	TTC	
RECETTES			
Conseil départemental du Maine et Loire	2,53% 100 000,00	2,11% 100 000,00	
Conseil régional Pays de la Loire	3,80% 150 000,00	3,17% 150 000,00	
DETR 2025 : 35%	35,00% 1 382 126,20	29,17% 1 382 126,20	
Autofinancement/emprunt	58,67% 2 316 805,80	65,56% 3 106 592,20	
	100,00% 3 948 932,00	100,00% 4738718,40	

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de La Région Pays de la Loire à hauteur de 150 000€

DIT que les crédits de paiement ont été votés le 09/04/2024

PRECISE que la commune de DURTAL financera le reste à charge si les financements accordés étaient inférieurs aux montants sollicités

AUTORISE Monsieur le Maire ou la première adjointe à engager toutes les formalités correspondantes et signer les pièces à intervenir.

VALIDE le planning prévisionnel comme suit :

PLANNING PREVISIONNEL MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		
Consultation Marchés publics	septembre - novembre 2024	
Attribution des Marchés	Décembre 2024	
Début des travaux	Mars 2025	
fin des travaux	Juin 2026	

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-12C</u>: <u>Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire</u>: <u>demandes de subventions au conseil départemental POUR</u>: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

Vu l'accompagnement du Cabinet ACSANTIS pour l'accompagnement des professionnels de santé dans l'écriture d'un projet de santé et l'accompagnement de la collectivité dans la définition des besoins bâtimentaires de la future MSP, Vu le chiffrage prévisionnel des travaux projetés 43 avenue d'Angers 49430 DURTAL, Considérant la nécessité d'un accompagnement financier pour cette MSP labélisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel comme suit

PLAN DE FINANCEMENT MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE			
	HT	TTC	
DEPENSES		20,00%	
construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
ss total cout de construction	2 691 230,00	3 229 476,00	
amenagements exterieurs	346 410,00	415 692,00	
ss total aménagements extérieurs	346 410,00	415 692,00	
honoraires	422 231,96	506 678,35	
etudes et frais complémentaires	145 806,72	174 968,06	
aléas et divers	182 258,40	218 710,08	
assurance dommage ouvrage	60 752,80	72 903,36	
actualisation, révision	100 242,12	120 290,54	
ss total 30% : études alés assurances, actualisations/révisions	911 292,00	1 093 550,40	
Total	3 948 932,00	4 738 718,40	
	нт	TTC	
RECETTES			
Conseil départemental du Maine et Loire	2,53% 100 000,00	2,11% 100 000,00	
Conseil régional Pays de la Loire	3,80% 150 000,00	3,17% 150 000,00	
DETR 2025 : 35%	35,00% 1 382 126,20	29,17% 1 382 126,20	
Autofinancement/emprunt	58,67% 2 316 805,80	65,56% 3 106 592,20	
	100,00% 3 948 932,00	100,00% 4 738 718,40	

SOLLICITE une subvention auprès Du Conseil Départementale du Maine et Loire à hauteur de 100 000€.

DIT que les crédits de paiement ont été votés le 09/04/2024

PRECISE que la commune de DURTAL financera le reste à charge si les financements accordés étaient inférieurs aux montants sollicités

AUTORISE Monsieur le Maire ou la première adjointe à engager toutes les formalités correspondantes et signer les pièces à intervenir.

VALIDE le planning prévisionnel comme suit :

PLANNING PREVISIONNEL MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIR		
Consultation Marchés publics	septembre - novembre 2024	
Attribution des Marchés	Décembre 2024	
Début des travaux	Mars 2025	
fin des travaux	Juin 2026	

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024





Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE

<u>DEL2024-05-13 : Cuisine salle Odyssée : demande de subvention au</u> conseil départemental du Maine et Loire

POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

Considérant que la Commune souhaite fournir un équipement adéquat répondant aux besoins des personnes louant la salle,

Considérant que cet investissement permettrait une augmentation de nombre de location à l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

ACQUERIR une plonge 2 bacs avec dosseret, étagère et douchette, un fourneau électrique 4 plaques sur four et une table top comprenant 4 plaques carrées.

SOLLICITER auprès du conseil départemental du Maine et Loire pour ledit projet une subvention à hauteur de 20 % du montant HT,

FIXER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Plonge 2 bacs avec dosseret, étagère e douchette		Département du Maine et Loire	2 164, 36 €
Table Top comprenant ² plaques carrés	3 535,20 €	Auto financement	8 657,36 €
Fourneau électrique 4 plaques carrées sur four	4 093,60 €		
Total	10 821,80 € HT	Total	10 821,80 € HT

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

* Met L.

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 23-05-2024 Publiée le 23-05-2024

Pascal FARION, Maire

(*(A)

Meth



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN, G.CHOUETTE

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

DEL2024-05-14 : Vente de Matériel

Gérard CHOUETTE se retire du délibéré et du vote, il est donc décompté des votants ainsi que la personne pour laquelle qu'il représente, T. LEBOUCHER.

Vu la délibération du 26/03/2024,

Vu la commission d'appel d'offres réunie, le 19/04/2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la vente du matériel suivant :

Lot 1 : Un tracteur Agricole avec Nacelle 10 mètres et accessoires FIAT 65-66 Année 1986, 312h affichées au compteur 8510 €

Lot 2 : Un motoculteur avec rotovator FR66/52 et accessoires FERRARI 330 655 € Lot 3 : Un Gyrobroyeur 3 points en moyenne Type 855 DESVOYER et FILS année 1988 1000 €

Lot 4 : Un aspirateur thermique accompagnant en réforme 50 €

Lot 6 : Une balayeuse agricole aspiratrice 3 points SUIRE type maxi 2400 année 2010 **500** €

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les écritures comptables correspondantes., conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :

DEL2024-05-15: Convention refacturation repas CCALS

Vu la délibération du 06/10/2020

Considérant qu'il convient de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de prestations pour les repas de l'accueil de loisirs,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la nouvelle convention annexée à la présente délibération.

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024

Pascal FARION, Maire

ai FARION, Maire



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents; E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :

DEL2024-05-16: Subvention au comice agricole de DURTAL

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT, articles L 2311-7, L 2313-1 et L 2131-11,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu l'art. 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article L 1611-4 décret n° 2017-779 du 5 mai 2017,

Vu l'art. 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 telle que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021- 1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021,

Considérant la demande du comice agricole de DURTAL en date du 14/01/2024,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention au titre de 2024 à l'association du Comice Agricole de DURTAL à hauteur de : 3351 x 0.30c/habitant soit 1005,30€.

CONFIRME que le versement des dites subventions sera corrélé à la complétude de la demande, notamment le Contrat d'engagement républicain signé par l'association à réception de la notification de sa subvention.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal PARION

Délibération rendue executoire Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. **OUVRARD**

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX Pouvoirs:

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR: 23 / CONTRE: / ABSTENTION:

DEL2024-05-17 : Création de la réserve communale de sécurité civile Durtal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Le secrétaire de séance.

Le Maire, Pascal FARION

DE DUR

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024 Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs: E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

<u>Secrétaire de Séance</u> : G. CHOUETTE **POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :**

<u>DEL2024-05-18 : Admission en non-valeur des créances de faible valeur</u> : délégation du conseil municipal au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Vu la délibération du 14 avril 2023,

Vu l'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation au maire pour admettre en non-valeur les créances dont la valeur est inférieure à cent euros (100€).

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024



Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation: 15 mai 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

<u>Présents</u>: Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S.

OUVRARD

Absents: E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

Pouvoirs : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX

C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI

T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE

L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET

F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

Secrétaire de Séance : G. CHOUETTE POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :

DEL2024-05-19: Adressage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération DEL-2022-06-01 en date du 05 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, Considérant que suite à la certification des dénominations des voies communales sur la Base

Adresse Nationale (B.A.N.), il convient de procéder à l'ajout d'une voie et de 6 numérotations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'ajout la géolocalisation manquante suivante :

Chemin de la Galaisière

VALIDE l'ajout des adresses manquantes sous format de numérotation métrique :

290 Chemin de la Galaisière

616 Chemin de la Galaisière

VALIDE l'ajout de numérotation manquantes sous format de numérotation continue : 24A rue Beau Site

VALIDE la modification de numérotation sous format de numérotation continue :

4A Avenue de Paris

4B Avenue de Paris

4C Avenue de Paris

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024 Pascal FARION, Maire

•